



À destination des corps des IIM et TSEI.

Le dernier message de l'UGICT d'une année 2020 très pénible,

1- concernant les LDG des TSEI et des IIM, ce mardi, s'est tenu le GT du Comité technique d'administration centrale (CTAC) au cours duquel l'administration a présenté à l'ensemble des OS le projet de LDG. Une seule modification importante : **la DGE a repris la proposition de l'UGICT de septembre dernier de fusionner les deux LDG initialement séparées dans un même document et décomposé maintenant en une partie de considération commune et générale puis une annexe IIM et une annexe TSEI.** Voilà pour la forme du document profondément modifié donc.

Pour le fond, pour ceux qui ont lu mes deux précédents messages, pas de modifications notables sur l'essentiel. Je ne diffuse pas le document finalisé à 99 %, il constitue un document de travail.

Pour ceux qui se posent des questions, vous pouvez me joindre au 06 98 92 49 67.

Le CTAC est prévu courant janvier 2021 pour une mise en application en suivant.

2- **À venir en janvier 2021, deux réunions à la DGE**, l'une spécifique à l'organisation de la DGE pendant la crise sanitaire, à un point de situation sur la transformation de la DGE, et aux chantiers structurants en cours (déménagement, plan égalité femmes-hommes, évolution de la politique RH), l'autre plus globale pour les IIM et relative à la réforme du bonus sur le CIA des IIM.

3- Création des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DEETS-PP) par décret.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>

4- En pleine écriture des LDG promotions lesquelles s'appuient sur le logiciel des affectations et des parcours habituels pour un IIM, il me semble utile de vous livrer les nouveaux intitulés de poste sur lesquels les nouveaux entrants ont été affectés, (je n'invente rien):

- Chef de projet informatique « Projet communautaire »,
- Ingénieur spécialiste Cybersécurité,
- Chef de projet data,
- Développeur informatique junior,
- Datascientist.

5- **Pour les TSEI, le principal employeur vient de sonner le glas des derniers postes de TSCEI très dimensionnés et notamment les postes des ex-TSCIM qui sont remplacés par des postes affectés à des catégories A.** On ne peut que le regretter. On ne peut également qu'espérer que les employeurs et la DGE feront preuve de la même attention pour les parcours professionnels des 26 derniers ex-TSCIM que les employeurs en témoignent pour transformer leurs postes en catégorie A. Ces transformations systématiques créent également un plafond de verre infranchissable pour les TSEI quant à l'intérêt des postes qu'ils peuvent espérer. Ces postes d'ex-TSCIM constituaient des postes dont les contours et attendus étaient équivalents à ceux des IIM et donc de véritables passerelles. Cela doit être ça, le parcours dynamique prôné par l'administration ...

6- Je rends anonyme le prochain développement en ne précisant pas l'employeur et les implantations. Il s'agit juste d'une DREAL.

Entre la mobilité choisie et la mobilité forcée suite à restructuration/réorganisation ou à sanction (il faut y aller fort pour arriver à ce stade), une DREAL a créé le concept de réorganisation à l'identique en déplaçant un chef

d'UiD expérimenté et son adjoint avec de simples lettres de mission vers des postes créés du jour au lendemain et en les remplaçant avant leurs départs.

Les raisons affichées par cette DREAL de ces déplacements d'office et donc de ces sanctions déguisées sont nombreuses, difficultés relationnelles internes et vis-à-vis des donneurs d'ordre notamment.

L'UGICT ne discute pas des raisons fondées ou infondées qui ont conduit à ces déplacements, mais s'interroge sur la forme de ces sanctions prononcées en dehors de toute CAP qui aurait permis aux différentes parties d'être entendues et que la lumière soit totalement faite.

Au lieu de cela, cette DREAL, dont la réactivité sur ce dossier est suspecte puisque le problème dure depuis un certain temps comme dirait Fernand Raynaud, préfère le culte du secret et des arrangements sous pression desquels personne ne sort grandi et lesquels par ailleurs ouvrent la porte à des précédents.

7- Prochain message courant janvier 2021 via les listes de diffusion appelées « SYMPA » du MEFR que je n'ai encore jamais utilisées. Le suivi des listes se révèle dorénavant impossible. Pour identifier mes messages, j'inscrirai probablement mon nom et mon prénom en objet pour que vous puissiez identifier mes messages.

8-quelques mots sur cette année 2020 : une usure psychologique quant à la gestion des dossiers et un stress important des équipes de travail dans ce contexte professionnel rendu plus difficile qu'à l'accoutumée sont nettement perceptibles dorénavant. Les remerciements de l'encadrement de proximité ne suffisent plus à compenser la pression continue des directions. Il y a là une situation préoccupante dont il faudra se saisir rapidement.

9- Au 1^{er} janvier 2021, les OS sont exclus totalement des processus de mobilité et de promotion.

Les CAP, qui seront suite aux prochaines élections établies par grade (A, B, C) à l'échelle de Bercy, n'auront plus de compétences pour ces processus.

Aussi, les raisons d'adhérer à un syndicat sont à rechercher ailleurs que dans celles qui, jusqu'à présent, avaient cours parfois.

Sachant mon implication à défendre les corps techniques, je vous propose de nous rejoindre à l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et techniciens). Vous recevrez, en plus de mon action à titre collectif ou individuel, si besoin, un certain nombre de mensuels dont un excellent magazine à destination des ingénieurs, cadres et techniciens lequel suscitera votre intérêt vraisemblablement.

Envoyez-moi un mail ou appelez-moi au 06 98 92 49 67 pour adhérer.

10- Enfin, comme chaque fin d'année, le bureau de l'UGICT composé de Cécile Schmidt, Jean-Claude Estienne et Patrick Fremaux se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous à tous,

Pour l'UGICT Finances Industrie



Dominique RUMEAU